

DEC211960DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent CHARMASSON, personne compétente en radioprotection de l'UMR7341 intitulée Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques (LP3).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC193174INSI du 20 décembre 2019 nommant M. Olivier UTEZA, directeur de l'UMR7341 ;

Vu décision DEC162309DR12 du 23 septembre 2016 portant nomination de M. Laurent CHARMASSON aux fonctions de PCR,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de personne compétente en radioprotection exercées par M. Laurent CHARMASSON, dans l'unité du CNRS UMR7341, à compter du 18/05/2021.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 18/05/2021

Le directeur d'unité
Olivier UTEZA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO